



Audience du 17/12/2008, à l'IA mais sans l'IA...

Présents :

- Daniel MOREL, IEN adjoint à l'IA.
- Yves GUITER, secrétaire général de l'inspection académique.
- Jean-Jacques BOBIN, Karine ROUSSEAU, Pierre CAMINADE, élus SNUipp 85.

Nous commençons par déplorer une nouvelle fois l'absence de l'IA, alors même que c'est lui qui nous invite (rappelons qu'il était déjà absent lors de la CAPD du 7 novembre, alors qu'il doit la présider).

Nous précisions que nous avons dû quitter des temps d'information syndicale qui réunissent environ 150 collègues sur le département.

Nous faisons part de la multiplication des réunions d'enseignants en dehors du temps de travail (avec une présence en nombre), alors que la fin du trimestre est dure pour tout le monde. Ceci reflète une réelle inquiétude et une grande tension dans les écoles, qui tendent à s'empirer.

Au sujet de l'aide individualisée, il y a désormais un vécu, un recul et de multiples questionnements :

- sur la forme : les équipes n'arrivent plus à se réunir au sein des écoles, et encore moins entre écoles avec également la difficulté de rencontrer les familles.
- sur le fond : on ne peut ignorer la conséquence de 6000 suppressions de postes et la "sédentarisation" de 3000 enseignants spécialisés (ce qui revient à faire disparaître leurs missions), en laissant les conditions insatisfaisantes du fonctionnement de la classe.

M. Morel précise qu'il n'est pas question de supprimer les RASED. Rien n'est prévu pour les années à venir, rien n'est arrêté en nombre pour la sédentarisation sur le Vendée.

M. Bobin souligne qu'on sait l'insuffisance des personnels des RASED (des postes sont vacants, faute de candidats) mais, pour la profession, la paupérisation de leurs missions et de leurs intervention va nuire au système scolaire, et surtout aux élèves les plus en difficulté.

M. Morel estime que les relations écoles / RASED ne sont pas toujours la panacée. La circulaire de 2002 est selon lui souvent difficile à appliquer, dans sa dimension qui consiste à faire intervenir les enseignants spécialisés dans les classes.

Mme Rousseau précise que par l'intermédiaire de cette réforme, c'est également 3 semaines de classe qui sont volées à tous les élèves.

M. Guiter répond que c'est le calendrier scolaire imposé par le ministère.

M. Morel insiste sur une nécessaire réflexion sur les rythmes scolaires, et donc sur le rythme de l'aide personnalisée. Pour lui, même si on met l'accent sur la différenciation pédagogique sur le temps de classe pour tous, l'aide individualisée est une bonne réponse complémentaire. Il considère nécessaire de déconnecter ces élèves pour se consacrer à eux.

M. Caminade indique que le temps est quelque chose de central. Il n'y a eu aucun temps préalable à ces réformes pour faire le point sur les différents dispositifs existants, et les négociations n'en ont porté que le nom. En début d'année, peu de temps laissé aux équipes pour mettre en place cette aide, des éléments très disparates selon les départements et les circonscriptions. Maintenant, plus de temps de concertations entre collègues, plus de temps pour prendre du recul sur les pratiques de classe. La question de l'aide personnalisée n'est donc pas à isoler de toutes les autres problématiques. Il faut engager un débat large sur la question de l'aide à l'enfant en difficulté et du rythme scolaire.

M. Guiter propose même de revenir sur le calendrier scolaire antérieur en finissant la classe à 15 heures 30... !!!

Au sujet des nouvelles réformes, M. Morel précise que les IEN font remonter à l'IA les problèmes rencontrés sur le terrain. L'IA fait également remonter les remarques au ministère.

M. Caminade propose que ces remontées au ministère soient rendues publiques par l'IA afin d'être transparent vis à vis des enseignants du département.

Au niveau des sanctions, M. Bobin demande à considérer autrement les collègues qui expriment, avec loyauté, leur avis, dans l'intérêt des élèves qu'ils accueillent dans leur classe.

M. Morel et M. Guiter exposent à nouveau les obligations liées au statut de fonctionnaire et notamment celle d'effectuer son service comme précisé par la loi. Ils disent ne pouvoir cautionner une désobéissance et qu'il y a d'autres moyens pour se faire entendre.

Mme Rousseau précise que tous les canaux ont été utilisés : pétitions (250 000 pour les RASED notamment), manif un dimanche à Paris (80 000 personnes), grève (200 000 manifestants), demandes d'audiences au ministères (2 mois 1/2 pour l'obtenir, et refus de négocier). Quels moyens légaux nous restent-ils pour nous faire entendre ?

M. Morel précise que l'IA ne souhaite pas arriver à des retraits sur salaire mais qu'il ira au bout de sa démarche si les collègues vont au bout de la leur.

Pour le SNUipp, la seule façon de se protéger individuellement, c'est de s'engager collectivement.